



Association québécoise de la
quincaillerie et des matériaux
de construction

Parce que votre employeur
est membre de l'AQMAT,
**vous pouvez recevoir
une bourse d'étude**

- Pour vous permettre de mieux travailler auprès de la clientèle : service à la clientèle, vente, communications, etc.
- Augmenter votre expertise pour répondre plus adéquatement aux questions techniques ou financières posées par les consommateurs ou les clients professionnels
- Ou vous aider à obtenir plus de responsabilités et grandir dans l'entreprise

Comment présenter une demande ?

Il suffit de fournir une preuve de la formation suivie où apparaissent le nom du commerce et votre nom ainsi qu'une preuve du paiement de la facture.

Transmettez votre demande à l'attention de Sylvie Pelletier, coordonnatrice des services aux membres de l'AQMAT, soit par courriel à : spelletier@aqmat.org ou par télécopieur au numéro 450 646-6171.

Conditions : La formation doit être suivie dans un établissement d'enseignement public ou privé, reconnu par le gouvernement du Québec. Aucune demande satisfaisant les critères mentionnés ne sera refusée, jusqu'à concurrence des fonds disponibles à l'AQMAT. Bourse maximum de 500 \$ par entreprise membre par année.